L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 JUILLET 1881. — 54me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 15 JUILLET 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

EUROPE.

Les journaux d'Europe reçus par la dernière malle vont jusqu'au 1er juillet.

Tandis que le Sénat et la Chambre des députés discutent le budget général et quelques lois militaires, la presse poursuit le cours de son ardente polémique. Entre les républicains purs, la question se pose ainsi à propos des idées qui doivent présider aux prochaines élections pour les partisans des réformes : stabilité mais progrès ; pour ceux qui s'effraient du mouvement, quelque mesuré qu'il puisse être : conservatisme, immobilité.

Quant aux partis opposés à la république, ils n'ont pas de programme, ayant conscience de leur minorité ; mais en revanche, ils attaquent avec une ardeur qu'ils puisent dans leur haine pour les libres institutions, non seulement les deux programmes républicains, mais encore les hommes qui sont au pouvoir et les chefs les plus haut placés du parti, qu'ils traitent de parvenus. M. Gambetta surtout est le but contre lequel ils décochent leurs traits les plus acérés, leurs flèches barbelées.

Si M. Gambetta se tait, s'il s'enferme dans un silence calculé, ils déclarent que l'outre est vide ; s'il rompt le silence, appelé par un syndicat, ils publient bien haut qu'épuisé, il ne sort plus de ses lèvres, autrefois si éloquentes, qu'une sorte de médiocre écœurante. Le mot est de M. Paul de Cassagnac.

L'impuissance des partis hostiles à la république se manifeste par cette polémique sans portée, et le grand parti républicain se prépare à donner le dernier coup à ses adversaires qui, plus tard, voyant leur abandon et leur isolement, se rallieront à la forme de gouvernement acclamé par le suffrage universel.

Une préoccupation grave s'est venue tempérer, sans cependant la modifier au fond, cette polémique qui amuse la galerie. A la suite des incursions des Kroumirs sur le sol algérien, les tribus de l'extrême sud-est ont pris les armes et ont commis sur les colons européens les atrocités les plus abominables. Bou-Amena, leur chef, a su se dérober jusqu'ici à la poursuite des troupes françaises envoyées contre lui. Aujourd'hui le gouvernement se prépare à mettre fin à ces soulèvements dangereux en créant dans ces contrées éloignées du centre des colonies militaires, imitant en cela les Romains d'autrefois qui partageaient les terres conquises entre les légionnaires qui avaient pris une part active à cette conquête. Non-seulement c'est le moyen le plus certain d'assurer la prise de possession du sol, mais encore la garantie la plus sûre contre toute tentative de rébellion.

Il n'y a pas à se préoccuper trop vivement de la gravité de cette situation. Mais ce qui se passe dans une partie de l'Algérie justifie la campagne de Tunisie qui, en commençant, n'avait d'autre but que d'assurer la sécurité de la frontière d'Algérie.

Tandis qu'en France le progrès va d'un pas lent mais assuré, la réaction, en Allemagne, tente de gagner du terrain. Le mouvement réactionnaire, avons-nous besoin de le dire? en est activé par M. de Bismarck. Sur ce point du globe la lutte est encore active entre les deux principes qui se heurtent avec des alternatives de revers et de succès depuis que l'individualité humaine s'est dégagée des entraves du passé.

Du reste, le grand chancelier n'hésite guère devant le plus ou moins de légalité des moyens qui, selon lui, doivent assurer son succès. Nous lisons ce qui suit dans les nouvelles d'Allemagne publiées par les journaux que nous avons sous les yeux :

"Le violent discours contre les libéraux et progressistes prononcé samedi dernier, dans une réunion électorale, par le comte Guillaume de Bismarck, paraît avoir produit l'effet contraire à celui qu'on attendait le chancelier, il fait la joie de ceux qu'il devait pourfendre.

"La *Gazette de Cologne* cite les paroles qui, par lesquelles le président de la réunion a clos la séance et exprimé la satisfaction que lui avait causée le discours du fils du chancelier : "L'illustre père de l'orateur, le chancelier de l'empire lui-même, a assisté à la réunion dans la personne de son fils."

"Les feuilles progressistes expriment l'espoir que le fils du chancelier prononcera encore d'autres discours "aussi violents et aussi ineptes que celui de samedi."

"M. de Bismarck paraît d'ailleurs décidé à employer les moyens extrêmes pour mater ses adversaires les plus résolus pendant la période électorale. Une dépêche envoyée de Dresde à la *Nouvelle Presse libre* de Vienne annonce qu'il vient d'arracher au gouvernement saxon la promesse de proclamer ces jours-ci l'état de siège à Leipzig. La police saxonne a d'ores et déjà interdit les collectes faites pour couvrir les frais de la propagande électorale du parti socialiste. Suivant une dépêche envoyée de Berlin au *Daily News*, M. Auer, député socialiste au Reichstag, aurait été arrêté hier en vertu de la loi qui interdit aux députés du parti de séjourner à Berlin en dehors des sessions du Parlement."

L'Angleterre en est encore à la fameuse loi agraire proposée par le gouvernement et destinée, selon ce dernier, à mettre fin à l'agitation irlandaise. On dit que 150 amendements proposés menacent d'éterniser la discussion. En attendant, tout est trouble et confusion en Irlande et l'émigration n'est tempérée que par l'absence des moyens d'opérer un déplacement.

Hongrois et Allemands sont encore une fois aux prises en Autriche. Jusqu'ici tous les efforts du gouvernement ont été impuissants à créer une entente stable entre ces deux nationalités qui forment l'empire presque entièrement.

La Russie reste le théâtre des plus tristes scènes, aux nihilistes indigènes dont l'audace est bien connue se joignent quelques aventuriers venus des provinces de l'Adriatique. Nous racontons plus loin les exploits de l'un d'eux.

Université de Vanderbilt.—Nous avons déjà parlé de cette Université célèbre. On trouvera aujourd'hui dans nos colonnes une annonce qui mérite de fixer l'attention. L'ouverture des cours académique, du cours de droit et du cours de théologie est fixé au 1er septembre, et l'ouverture du cours de médecine, du cours de pharmacie et du cours de *dentistry*, au 1er octobre. Les prix sont mentionnés dans l'annonce. Quarante professeurs se partagent les chaires de l'Université. Les étudiants, pendant la dernière session, étaient au nombre de 632. Ils seront probablement plus nombreux à la réouverture.

Lisez la correspondance aux annonces.—Ailleurs on trouvera une annonce en correspondance, qui prouve, une fois de plus, que l'actif propriétaire de l'ETOILE ROUGE se prépare à offrir de véritables nouveautés à ses clientes; on verra que, non satisfait des genres si variés qui se trouvent en Amérique, il fait venir d'Europe une énorme quantité de formes nouvelles sur lesquelles il fera fabriquer de hautes nouveautés, pour son établissement. Ce sera une nouvelle impulsion donnée à ses affaires. M. Durieu part le 10, pour mettre en mouvement toutes les fantaisies dont il compte enrichir notre marché. Nous espérons que notre population lui saura gré de son esprit d'entreprise et qu'elle lui prouvera une fois de plus qu'elle sait apprécier les bonnes innovations.

LE 14 JUILLET 1881

CELEBRATION DE LA FÊTE NATIONALE FRANÇAISE À LA Nlle-ORLEANS.

De vingt à vingt-cinq mille personnes à West End.

Chaque pouce de terrain occupé.

Fraternisation des populations françaises et américaines.

Enthousiasme sans exemple.

Discours de M. le vicomte d'Abzac, Consul de France.

La voilà donc qui s'ouvre, cette fête nationale, cette fête de la liberté et de la République, tant attendue, et qui a coûté tant de peines à ses organisateurs.

Après d'énergiques efforts, M. le vicomte d'Abzac a réussi à rallier autour du drapeau de la république les différents éléments de la colonie française; tous, sans exception, ont voulu concourir, franchement et généreusement, à donner à cette manifestation un éclat que n'a jamais eu, jusqu'ici, aucune de celles qui l'ont précédée à la Nlle-Orléans. Les préparatifs sont magnifiques, l'entrain est universel; toutes les nationalités, en cette circonstance, tendent cordialement la main aux Français; toutes veulent, en commun, fêter avec eux l'anniversaire d'un événement qui a ouvert l'ère de la liberté et de la démocratie. Espérons que le ciel sourira à tant d'efforts et contribuera, lui aussi, à l'éclat d'une démonstration qui a presque un caractère international.

Décorations.

8 heures du matin.

Réveillé par le bruit du canon qui tonnait dès 6 heures du matin, à 7 heures, nous étions à notre poste. Avant huit heures, nous avions parcouru une partie du quartier français. Rue Royale et rue de Chartres, nous avons vu flotter bon nombre de drapeaux français et américains, mais français surtout. Il y a particulièrement dans la rue de Chartres, entre les rues Conti et St-Louis, un drapeau d'où se détachaient, en grosses lettres, ces mots: "Démocratie Française", entouré d'une broderie du meilleur goût, qui fait un excellent effet.

Dans la rue du Canal, à l'intersection des rues Canal et Bourbon, s'élève un arc de triomphe de gigantesques dimensions. Il mesure 57 pieds de large sur 45 pieds de hauteur. Il se compose d'une principale arche centrale et de deux arches latérales. Les quatre mâts qui forment la tourelle des deux côtés ont 43 et 45 pieds, et sont surmontés de flammes aux couleurs françaises et américaines.

L'arche centrale est surmontée d'un frontispice d'où se détachent, au milieu d'arabesques, ces mots: "14 juillet 1789", au-dessus desquels brille la célèbre devise: *liberté, égalité, fraternité*. Au-dessus des arches latérales ressortent admirablement les deux lettres R. F.

Du côté faisant face à la rue Bourbon, s'élève une immense toile représentant, en grisaille, la république éclairant le monde et, du côté faisant face à la rue Carondelet, une statue semblable représentant la république américaine.

Les trois voûtes sont formées par une immense draperie aux trois couleurs françaises.

Cet arc de triomphe, aux proportions gigantesques, fait le plus bel effet, et nous ne pouvons que féliciter sincèrement l'entrepreneur, M. Betat, dû succès qu'ont obtenu ses dessins.

Nouveau pavillon de Bal.

West-End, midi—Le nouveau pavillon de bal, dont nos lecteurs connaissent déjà la structure élégante, fait, tout d'abord, à l'œil, un merveilleux effet, à cause de la profusion de bannières, de drapeaux, de flammes qui y flottent au vent.

Au fond, dominant l'estrade de l'orchestre, s'étale un grand trophée de drapeaux français, des Etats-Unis et de l'Etat de la Louisiane. Au milieu, un écusson aux trois couleurs portant, entrelacées, les deux lettres R. F. Des deux côtés de l'estrade, deux immenses étendards de la France et des Etats-Unis, gracieusement drapés, complètent l'ornementation de cette estrade.

Sur chaque pilier extérieur, enveloppés dans un trophée aux couleurs de la France et des Etats-Unis, se détachent, d'un côté, un écusson aux trois couleurs de la France, de l'autre, un écusson aux armes des Etats-Unis.

Sur chacun des piliers intérieurs, un trophée de petits drapeaux entourant, d'un côté, un écusson aux couleurs françaises, de l'autre, un écusson portant les armes de chacun des Etats de l'Union américaine.

Au milieu d'une foule d'oriflammes et de bannières aux couleurs de la France et de la Louisiane, de chaque côté, nous remarquons, suspendue, une vaste corbeille autour de laquelle flotte tout une foule de petits drapeaux. Tout cela produira à la lumière du gaz et de l'électricité un très joli effet.

Pavillon Rodriguez.

Nous nous dirigeons vers le pavillon Rodriguez, par un long hangar qu'ornent, dans toute son étendue, des nombreux oriflammes, des étendards flottant au caprice de la brise. Le pavillon lui-même est décoré de flammes, drapeaux et bannières aux couleurs de la France, des Etats-Unis et de la Louisiane.

L'escalier conduisant à l'estrade qui domine le pavillon, est orné de lanternes vénitiennes et de petites flammes.

Au centre, s'élève, à une hauteur de 20 et quelques pieds, une magnifique corbeille dorée, d'une très grande dimension, portant trois rangs de drapeaux. Au premier rang, les couleurs de toutes les nations du globe; au deuxième et au troisième rang, celles de la France et de l'Union.

Une longue et magnifique frange d'or entoure cette corbeille. Les jets du *Sun Light Gas* éclairent celle-ci, doivent produire, la nuit, un gracieux effet.

West End Hotel, Michonnet, propriétaire.

La façade de l'hôtel est une des ornementations les plus réussies du West End. Chaque colonne présente un trophée de drapeaux aux couleurs de la France et des différentes nationalités.

Entre chaque arcade, aux piliers garnis de guirlandes de verdure, sont suspendues de fort jolies corbeilles de fleurs. Sur toute l'étendue du balcon, une vaste draperie aux belles couleurs françaises fait un merveilleux effet.

Walker's Hotel.

Superbe la décoration extérieure de l'Hôtel Walker. C'est une profusion de trophées, de drapeaux de la France et de l'Union, entrelacés avec art, et d'écussons aux couleurs de la France et des Etats-Unis.

Tout le long du balcon, s'étend une vaste draperie aux trois couleurs flottant au vent et faisant un excellent effet.

La fantaisie nous prend de grimper au-dessus de l'Hôtel Walker. Le vent est violent. Il fait voltiger toutes les draperies et les millions de bannières, de flammes, de drapeaux, qui embellissent chacun des pavillons. Coup d'œil pittoresque, assez nouveau parmi nous.

Malheureusement, tout l'horizon est cerné de nuages noirs qui sont gros de menaces pour la soirée. Le tonnerre gronde et nous promet pour une heure une pluie torrentielle. Peu importe. On ne désespère pas autour de nous, et nous sommes nous-même plein d'espoir.

Mais où donc a-t-on trouvé cette énorme quantité de chaises et de bancs dont est couverte l'immense estrade qui unit les deux hôtels—Walker et Michonnet—à la salle de bal?

On dirait qu'on a dévalisé, pour la circonstance, tous les magasins de meubles de la Nouvelle-Orléans.

Allons, espérons que toutes les peines, toutes les dépenses que s'est imposée la patriotique colonie française de la Nouvelle-Orléans, ne seront pas perdues.

Nous donnons ici les noms des différents comités chargés de tous les détails de la fête.

Comité d'organisation avec la compagnie du "West End"	MM. J. B. Jungue, A. Walz, J. G. Sper, A. Giraud, F. Cles.
Comité de finance	MM. L. Grand, L. Simon, H. Damiens, J. Seulé, C. Champen, J. G. Sper, trésorier.
Comité de publicité	MM. L. Grand, M. Quentin, L. Simon, F. Toujon, E. Lafontaine.
Comité de décoration	MM. le Dr Toustre, G. Tujague, A. Lafond, J. Lacriez, J. Rool, F. Rendon, Dr Morice.
Comité pour le feu d'artifice	MM. J. B. Jungue, L. Vallon, A. Giraud.
Comité pour la musique	MM. A. Walz, R. Schelsinger, L. Haubenann, F. Cles.
Comité des souscriptions	MM. L. Vallon, A. Walz, L. Grand, J. G. Sper, V. Marty, C. Champen.

3 heures de l'après-midi—Le temps se rassérène. Le soleil, qui faisait la moue, se montre enfin de belle humeur et nous promet une soirée charmante, fraîche surtout. Nous en acceptons l'augure.

3 h et demie — Tous les invités du consulat et du comité des 30 se rendent sur la rue Canal, à l'enseignure Carondelet. Le comité avait bien fait les choses; il avait lancé 300 invitations officielles, et presque tous les invités s'étaient fait un devoir de répondre à son appel. Après avoir été décorés des insignes réservés aux invités officiels, ils montent en char, sous la direction de M. Navone, le chancelier du consulat, en l'absence du Vte d'Abzac, obligé, pour cause d'indisposition, de se rendre directement en voiture particulière au lieu de la fête.

Le train express nous transporte, à grande vitesse, au West End, où nous arrivons 25 minutes après le départ.

A l'arrivée des invités, M. le vicomte d'Abzac, consul de France, prononce les trois courtes, mais éloquentes allocutions suivantes: la première en anglais, la seconde en français, la troisième en anglais.

Messieurs,

La colonie française de la Nouvelle-Orléans, célèbre aujourd'hui, pour la première fois, la fête nationale de la République française.

Les deux républiques sœurs sont en communion de sentiments et de principes de liberté, d'ordre et de progrès—sentiments et principes qui sont les traits caractéristiques de toutes les nations libres.

La fin du 18e siècle a deux dates mémorables à enregistrer : 1776 et 1789. Ces deux dates sont le point de départ d'une ère nouvelle dans le développement des sociétés modernes.

Votre présence ici, en cette occasion, est un témoignage éclatant de votre sympathie pour la République française. Nous vous en remercions sincèrement. Bien souvent, nous avons tous été les hôtes de la population américaine. Nous vivons indépendants et respectés sous la protection du pavillon américain, nous sommes heureux et fiers de vous offrir, à notre tour, une cordiale hospitalité.

Une main criminelle vient de jeter presque le deuil dans ce pays. Nous unissons nos vœux à ceux du peuple américain, et nous espérons voir se conserver les jours précieux du Président.

Au nom de la République Française, au nom de la population française de la Louisiane, en mon nom personnel, j'espère que nous pourrons tous, bientôt, unis dans un même sentiment, célébrer ensemble un jour d'actions de grâces pour remercier le ciel du complet rétablissement du Président des Etats-Unis.

Messieurs je vous souhaite cordialement la bienvenue.

Messieurs et chers collègues du corps consulaire,

Les diverses colonies étrangères de la Nouvelle-Orléans sont unies par des sentiments d'amitié et de concorde.

Nous sommes flattés de voir notre fête nationale honorée par la présence des représentants de nations amies de la nôtre.

Je vous remercie d'avoir répondu à notre appel et je vous prie d'accepter l'hospitalité que nous vous offrons cordialement.

Après ces deux allocutions, le consul de France remercie, au nom du comité des 30, en anglais, la Presse de la Nouvelle-Orléans de la façon large et généreuse dont elle a prêté et ses colonnes et le talent de ses écrivains au service de la colonie française fêtant pour la première fois l'anniversaire de la prise de la Bastille, la nouvelle fête nationale de la France.

Ces trois petits discours, sont accueillis par des applaudissements unanimes.

Parmi les invités présents, nous remarquons l'Hon. Strong, secrétaire d'Etat, l'Hon Shakespeare, maire de la Nlle-Orléans, le général vicomte de Trobriand, M. de St-Ange, correspondant de l'Evening Press de New-York, le sous-secrétaire d'Etat, M. Oscar Arroyo, le marshal des Etats-Unis, M. Jack Wharton, le Rév. Gutheim, rabin du temple de Sinaï de la rue Carondelet, et M. Jumel, auditeur des comptes de l'Etat ; parmi les membres de la Presse de la campagne, nous pouvons citer l'honorable Ch. Dupaty, rédacteur-propriétaire du *Pioneer* de l'Assomption, et M. Escudier, propriétaire de l'*Etoile* d'Ibérie.

West End.

5 heures.—Décidément le temps est remis. Il ne reste, des pluies torrentielles du matin, qu'une fraîcheur charmante qui invite la population à se rendre en masse à West End. A voir le monde qui arrive à chaque train, il semble que les désappointements de la matinée n'auront réussi qu'à rendre plus vifs les plaisirs de la soirée.

A l'heure fixée pour les régates, la foule est déjà grande. Les curieux sont installés le long de la plage.

C'est M. F. J. Mumford, du Club de la Persévérance, qui gagne le prix du "single scull race."

La course du "double scull shell" est également gagnée par le bateau *Espérance*, du club de la Persévérance.

La grande course du "four oared shell" est gagnée par l'équipage du West End, MM. Schlesinger, Owen Riley et Dallas.

7 heures. — Les trains se succèdent avec une rapidité étonnante, la foule devient compacte; elle se disperse de droite et de gauche, en arrivant, mais au son de la musique elle se rapproche peu à peu du pavillon où se tient l'orchestre du professeur Mosso, et alors commence le concert dont nous donnons ici le programme.

Grand Concert vocal et instrumental.

1RE PARTIE.

1. Ouverture de la Muette .... Auber
2. Pot-pourri sur des motifs de la Fille de Mme Angot .... Lecocq
3. Marseillaise—Solo et chœur avec orchestre
4. Fantaisie sur des motifs de Faust .... Gounod
5. Papillons—Valse .... Navone

2ME PARTIE.

6. Ouverture—Si j'étais Roi.
7. Souvenirs de Meyerbeer.
8. Grande marche patriotique—Solo et chœur, accompagnement à grand orchestre
9. Marche nuptiale de mariage.
10. Pot-pourri sur des motifs de Barbe Bleue.

3ME PARTIE.

11. Ouverture de la Dame Blanche .... Boïeldieu.
12. Valse .... Strauss
13. Chant du Départ—Solo et chœur.
14. Quadrille national.
15. Grand final .... Orchestre

Au moment où commence le prélude de la *Marseillaise*, par l'orchestre, M. Navone, chancelier du consulat, a le bâton en main et dirige le chœur. C'est M. Rossi qui chante les solos; sa remarquable voix lui vaut un grand succès, et il est obligé de bisser le célèbre couplet : Amour sacré de la Patrie.

Dès lors, le concert attire l'attention du public qui remplit la vaste estrade située devant les deux magnifiques hôtels Walker et Michonnet. Au balcon, on remarque, entouré d'une société, le Consul de France, en grand costume, frac bleu garni de broderies d'or, gilet blanc et pantalon bleu de roi avec galons d'or.

Le prélude de la marche patriotique composée, pour la circonstance, par M. Navone, et que les deux répétitions générales avaient fait remarquer des musiciens de la ville, excite l'attention générale. La mélodie entraînante, la savante orchestration de l'auteur, obtiennent un succès légitime, et le chœur est obligé de répéter le morceau en entier.

5 h. du soir—La foule est immense. Il est presqu'impossible de circuler à West End.

Une bombe annonce que le feu d'artifice va commencer.

Il y avait dans le feu d'artifice d'excellentes pièces bien réussies, et qui ont soulevé les bravos du public, mais il faut avouer qu'il n'a pas tout-à-fait répondu à l'attente générale.

Les artificiers de New York avaient promis un peu plus qu'ils n'ont tenu. Les accidents de mer en sont la cause, nous assure-t-on. Nous le croyons volontiers. Immédiatement après, la masse commence à se disperser et se rend dans les différentes salles de bal. Deux orchestres sont installés, l'un sur la grande estrade découverte qui fait face aux hôtels Walker et Michonnet, l'autre, dans le nouveau pavillon de bal, et le signal de la danse est donné.

On danse encore au moment où nous mettons sous presse, et l'entrain est tel, que l'aube sera probablement forcée d'intervenir et de mettre un terme aux ébats.

La charité n'est pas complètement étrangère à la fête du 14 juillet, et l'*Union Française*, président F. Tujague, fidèle aux traditions de la Mère-Patrie, est chargée de distribuer des secours aux familles pauvres, au nombre de 83 —en tout, 200 personnes.

50 bouteilles de vin sont données aux vieillards que soignent les Petites Sœurs des Pauvres.

A chacune des familles secourues, 2 ou 3 bouteilles, plus un peu d'argent; 1 dollar à chaque adulte et 50 sous par enfant. Chaque bouteille donnée porte l'étiquette suivante:

Union Française.

Fête Nationale de 1881.

Voilà une nouvelle marque que nous ne connaissions pas. Nous souhaitons qu'elle porte bonheur à l'Union.

Et maintenant que la dernière fusée est éteinte; que les derniers accords de l'orchestre ont cessé de vibrer; que le calme et la réflexion succèdent à l'agitation joyeuse de cette fête splendide, il faudrait avoir la vue bien courte et le cœur bien étroit pour ne pas sentir vivement que cette manifestation a une haute signification patriotique. La colonie française toute entière s'était donné rendez-vous au West-End. Hommes, femmes, enfants, vieillards, ont voulu manifester leur adhésion à la République, cette idée dominante du siècle. Dépouillant les vieilles traditions, s'abstrayant d'attachements longtemps caressés, entraînés par la toute puissance du fait accompli par la volonté nationale, toutes ces âmes acclamaient la patrie, le gouvernement qu'elle s'est donné, et le jour à jamais mémorable où, sous les efforts d'un peuple enfiévré de liberté, tombait cette Bastille hideuse qui s'élevait au milieu de Paris comme une menace vivante du courroux autocratique.

La colonie française a donc eu sa fête de la fédération, comme le Paris de 90. Le sentiment d'union fraternelle qui éclata si hautement entre les délégués des départements réunis sur le champ de Mars, s'est manifesté ici dans la fête consacrée à célébrer cette époque unique dans les fastes d'un peuple. Désormais, unie par un sentiment commun, inspirée par le plus pur patriotisme et le respect des faits accomplis par la volonté nationale, toute division cesse et l'accord s'établit.

Il faut féliciter ceux qui ont pris part à l'organisation de la fête. Le consul de France, M. le vicomte d'Abzac, à qui appartenait la haute direction, a su, en alliant la conciliation à la fermeté, amener les esprits à une entente commune, créant ainsi cette heureuse harmonie qui règne aujourd'hui en souveraine dans la colonie français.

La partie américaine de la population de la Nlle-Orléans s'est associée, activement et avec empressement, à cette fête commémorative. La presse d'entre-Canal a exprimé ses vives sympathies pour la France, dans des articles très chauds de ton et de forme. Le "Democrat," surtout, s'est plu à faire l'éloge du peuple français, ce chevalier errant des idées libérales, prodiguant son sang et ses trésors pour la défense du droit, de la justice et de la raison. Nous savons que les membres de la colonie française ont été très sensibles à cette manifestation sympathique toute spontanée de la part de nos confrères de langue anglaise.

Cette fête, si laborieusement préparée, est celle de la fraternité sur une terre libre. C'est la démocratie des deux mondes unie par un sentiment commun et profond de bienveillance et de respect, saluant une époque qui inaugura l'ère libérale, saluant la république française actuelle fondée sur les principes qui éclairent alors avec tant de force et transformèrent l'Europe.

Le souvenir de la fête du 14 juillet ne s'effacera jamais de la mémoire de ceux qui y ont assisté.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons, de M. le vicomte d'Abzac, la lettre suivante, adressée au capitaine Boué, des Gardes Lafayette.

Nlle-Orléans, 12 juillet 1881.

M. le capitaine :

Au nom du comité de 30, chargé de la fête nationale du 14 juillet 1881, j'ai l'honneur de vous adresser des remerciements très sincères pour la souscription que vous avez bien voulu nous transmettre.

Veuillez recevoir, monsieur le capitaine, les assurances de ma considération distinguée.

Le Consul-Président,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

A M. le capitaine Boué, commandant les Gardes Lafayette.

Nous devons également citer la compagnie d'assurance *La Confiance*, de Paris, installée rue de la Commune. Elle a arboré le drapeau français dans la journée, et, le soir, a illuminé la façade de ses bureaux.

Bou-Amena — Voici, d'après le *Moniteur de l'Algérie*, des renseignements curieux sur le chef de l'insurrection :

Bou-Amena a cinquante-cinq ans, il a un fils âgé de vingt-deux ans, qui l'accompagne toujours, combat à ses côtés et lui sert d'aide de camp. Ce chef, que les événements actuels ont mis en relief, est marabout et passe, parmi ses coreligionnaires, pour un homme réellement inspiré; on verra plus loin comment il s'est fait sa réputation.

La taille de Bou-Amena est petite, il a un mètre cinquante-cinq ; sa physionomie est intelligente, les yeux vifs, le nez petit, joufflu, les lèvres épaisses, le teint mat, la barbe châtain-clair et peu fournie. Son abdomen est très proéminent.

Ce bandit a le geste prompt et le caractère sarcastique. Il est très sévère pour ses troupes, mais très familier avec ceux qui l'entourent; sa garde personnelle, composée d'une vingtaine de disciples, lui est très dévouée et ne le laisse approcher par personne.

Bou-Amena parle très correctement l'espagnol et passablement l'italien ; il ne parle pas le français, mais paraît le comprendre assez bien. Il a fait plusieurs fois le voyage de la Mecque toujours en passant par Tunis où il faisait de longues stations. Ce grand chef, avant les hostilités, a visité presque tous nos postes-frontières et était en relations avec plusieurs caïds influents ; beaucoup de nos administrateurs civils et militaires ont conversé avec lui—du moins il s'en vante—sans savoir qui il était.

Le chef des rebelles a son lieur "fortifié" au-dessus des chotts, dans l'extrême sud-ouest, aux environs de Figuig ; c'est là qu'il s'est rendu, après sa fuite, emportant les provisions de toute espèce qu'il vient de conquérir sur tous les points razziés.

L'affaire Innocenti du 19 mai, seule lui a fourni 60,000 rations de vivres. Kralfallah, Tafaroua et le pillage des silos environnants lui assurent, avec Chellala, l'entretien de son armée pendant trois mois. Aussi, lorsque ses espions lui ont appris que nous devions attendre le mois de septembre pour continuer la campagne, il aurait répondu : "J'accepte le rendez-vous, mes hommes attendront, mais je ne promets pas de ne pas chercher à reprendre à M. Brunetière les prisonniers qu'il m'a faits."

Un peu bien precis, le récit qui précède.

—Une dépêche de Saint-Pétersbourg, en date du 24 juin, annonçait le départ de la princesse de Montenegro, de ses enfants et de sa suite. Elle ajoutait que le voïvode Plamenats avait dû rester à Saint-Pétersbourg à cause d'une blessure qu'il avait reçue de la main d'un Monténégrin domicilié dans la capitale, le nommé Djouraschkovitch, qui avait tenté de lui fracasser la tête d'un coup de sabre. Le *Golos* publie sur cet attentat les détails suivants:

"Le voïvode Sava Plamenats, qui avait accompagné la princesse de Montenegro à Saint Pétersbourg, n'a pas pu partir avec S. A. par suite de l'événement suivant: Vers dix heures il avait reçu la visite d'un Monténégrin naturalisé russe, Philippe Djouraschkovitch. Le visiteur portait le costume monténégrin et était décoré de plusieurs Ordres, parmi lesquels on voyait la croix russe de Saint-George.

"M. Sava Plamenats, chez qui en ce moment se trouvait son frère, M. Dimitri Plamenats, étudiant de l'Université de Moscou, invita d'un mouvement de main M. Djouraschkovitch à prendre place et prit un autre siège pour s'asseoir, quand tout à coup le visiteur tirant son sabre, fondit sur lui. M. Plamenats leva instinctivement le bras pour parer le coup et fut blessé à ce bras très profondément.

"Sans perdre sa présence d'esprit, de la main gauche il tira de sa ceinture un revolver et fit feu sur l'assaillant, qui à ce moment lui portait un second coup de sabre, cette fois sans autre résultat que lui déchirer sa ceinture. M. Plamenats fit feu derechef et Djouraschkovitch tomba mortellement blessé. Après le second coup de feu M. Dimitri Plamenats saisit Djouraschkovitch par le bras et le désarma. Dix minutes après, l'assassin expirait.

"M. Sava Plamenats saignait abondamment. Son frère lui fit à la hâte un premier pansement avec son mouchoir. Peu après, un médecin procéda au pansement définitif. La blessure est longue de 4 pouces 1½.

"La justice fut bientôt sur les lieux de l'événement et dressa procès-verbal.

"Le cadavre de Djouraschkovitch fut porté à l'hôpital des Ecuries de la cour. L'autopsie à laquelle on procéda immédiatement a démontré que le cerveau était dans un état anormal. Le passé de Djouraschkovitch a été très accidenté. Du temps du défunt prince Daniel de Montenegro, il avait été mêlé à un complot: son frère Marko avait été pendu dans sa patrie pour attentat contre le prince Daniel.

"Djouraschpovitch avait tué au Montenegro sa première femme et s'était réfugié en Russie, où il s'était fait naturaliser et avait même obtenu une dotation territoriale de 100 déciatines, dont il n'avait pas tardé à dissiper le prix. Revenu ensuite au Montenegro, il fut gracié par le prince Nicolas et devint même un de ses gardes du corps. Il prit part à la dernière guerre et fut décoré de la croix russe de Saint-George. Il avait en outre la médaille d'or de Milosch Obilitch, très appréciée au Montenegro, et une médaille d'argent.

"Il y a deux ans, il s'était marié en deuxième noces à une demoiselle Anja Popovitch, qui ne véout avec lui que deux mois; cette dame était arrivée à Saint-Pétersbourg à la suite de S. A. Mme la princesse Miléna. Djouraschkovitch exigeait que sa femme restât avec lui ici, tandis qu'elle s'y refusait."

Les Touaregs.

Les "Touaregs ou Touariks" sont des tribus nomades qui habitent l'intérieur de l'Afrique, un peu au Nord du tropique du Cancer. Leur langue s'appelle le "Temâhaq," langue fort ancienne, qui paraît avoir été autrefois en usage dans toute la partie septentrionale du continent africain. Voici, d'après un voyageur qui les a visités récemment quelques détails sur ces peuples.

En général les Touaregs sont de haute taille et il n'est pas rare d'en rencontrer qui nous paraîtraient de véritables géants. Tous sont maigres, secs, nerveux; leurs muscles semblent des ressorts d'acier. A l'époque de l'enfance, leur peau est blanche, mais le soleil ne tarde pas à les bronzer et à lui donner la teinte spéciale aux habitants des tropiques. Ils ont le front large, le nez petit et bien fait, les dents petites et blanches, mais se cariant de bonne heure, les lèvres fines, les pommettes saillantes.

Pour protéger leurs yeux contre l'éclat trop vif du soleil et préserver leurs narines et leur bouche de la fine et pénétrante poussière du désert, tous portent un long voile qui leur enveloppe entièrement la tête, voile qu'ils ne quittent pas même au logis. Malgré cette précaution, les yeux fort beaux chez les enfants, paraissent voilés et obscurcis chez presque tous les individus arrivés à l'âge mûr, et le nombre des aveugles est considérable dans la nation.

La bravoure des Touaregs est proverbiale dans le désert.

Ces peuples dédaignent l'usage des armes à feu, qu'ils regardent comme peu dignes de guerriers vaillants comme ils se piquent de l'être, et ils ne se servent que de lances, de flèches et de poignards. Tous portent au bras droit un énorme anneau en serpentine avec lequel ils cherchent, dans les combats corps à corps, à fracasser les tempes de leurs ennemis. Leur costume consiste en un large pantalon de coton bleu et en deux longues chemises également de coton, celle de dessous blanche, l'autre bleue. Ils ont pour coiffure une longue calotte rouge de Tunis recouverte par le voile dont nous avons parlé tout à l'heure. Une ceinture, dont la couleur varie, des broderies et des amulettes complètent l'accoutrement.

Les Touaregs supportent admirablement la faim, la soif, les longues marches, toutes les privations, toutes les fatigues. En voyage, ils ne mangent jamais qu'une seule fois par jour. Leur résignation dans le malheur dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Le mensonge et le vol au préjudice de leurs compatriotes ou d'étrangers devenus leurs hôtes sont entièrement inconnus chez eux, mais ils ne se font aucun scrupule de piller les caravanes qui n'ont pas acheté d'eux le droit de traverser le désert.

Les femmes des Touaregs sont de haute taille comme leurs maris. Elles sont en général fort belles, mais d'une beauté froide et dénuée d'expression ; l'intelligence est cependant bien loin de leur manquer. La plupart savent lire et écrire le "Temâhaq, et c'est à elles qu'est confiée le plus souvent l'éducation des enfants.

Chez les Arabes, la femme seule est voilée ; chez les Touaregs, au contraire, elle laisse le voile à son mari et ne cache jamais ses traits. Une autre différence entre les deux peuples, c'est que, tout en étant musulmans, les Touaregs ne pratiquent pas la polygamie et n'ont qu'une femme qui est en toute chose l'égale de son mari.

La maison F. Werlein doit l'accroissement de sa réputation à l'excellence supérieure des instruments qu'elle recommande. En moins de cinq mois, cent pianos de Mathushek (non compris ceux de fabriques différentes) qui lui avaient été expédiés, ont été vendus. Ces pianos de Mathushek et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. La solidité de leur construction (iron frame, maple bushing around the tuning pins) les met à l'abri de toute mésaventure. M. Werlein vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

Marié à la Havane, le 16 juin 1881, M. MIGUEL FLORENCIO OSUNA, d'Andalousie, Espagne, à mademoiselle MARIETTA ROSE SOULÉ, de la Nlle-Orléans.

Décédé hier, à 6 heures du matin, à l'âge de 67 ans, PIERRE ALLICH, natif de Bergers, France. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de G. Massel et Germain Gavidey sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures. Le corps est exposé à l'asile des Petites Sœurs des Pauvres, enseignure Johnson et Laharpe.

Bureau de la compagnie de Glace de la Louisiane.—No 56 South Front St.—Nouvelle-Orléans, le 15 juillet 1881—A une réunion des directeurs de cette compagnie tenue le 12 de ce mois, un dividende de 2 pour cent a été déclaré payable aux actionnaires le 20 courant.

Tout transfert après aujourd'hui sera ex-dividende.

W. A. BILLAUD, Secrétaire.

15 au 20 juil. incl

Université Vanderbilt.

NASHVILLE, Tenn.

Session 1881-82.

Les Départements Académique, Biblique et de Droit ouvriront le 1er septembre; les départements Médical, Dentaire et Pharmaceutique, le 1er octobre 1881. Les prix des cours sont comme suit: Département Académique, $65; Biblique, $75; de Droit, $100; de Médecine, $65; Dentaire, $90; Pharmaceutique, $65. Dix privilèges de suivre les cours valant $100 chacun, ont été accordés aux étudiants méritants à chacune de la dernière session. Quatre compagnonnages de grande valeur $300 chacun, ont également été accordés.

Les divers chaires de l'Université sont occupées par quarante professeurs et instructeurs. Six cent trente-deux étudiants de vingt-un Etats ont immatriculé l'an dernier.

Pour le REGISTRE ANNUEL ou plus amples informations, s'adresser à J. M. Leech, secrétaire de la Faculté ou à

L. C. GARLAND, chancelier.

15 juil—

VIN DE CALIFORNIE.

RAYMOND COUYAUD,

COIN ROYALE ET ST-LOUIS,

ANNONCE à sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la maison Lachman & Jacobi de San Francisco un lot de VIN d'une qualité supérieure:

40 Barriques Zinfandel No 2;
25 " Claret;
20 " Zinfandel No 1;
20 " Vin Blanc Hock;
15 " Gutedel;
10 " Doux Muscat et Angelic;
" Cognac;

qu'il vendra à des prix très réduits, ainsi qu'un grand assortiment de Groceries fines et Conserves alimentaires.

Toutes les marchandises sont livrables, dans toutes les parties de la ville, sans frais.

13juil—1f

AVIS.—Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple.—Nlle-Orléans, 12 juillet 1881.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MARDI, 26 juillet, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M., au bureau de la Compagnie, 10 rue Carondelet.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

14 juil—au 26

Avis.

COMMENCANT le 11 juillet, un train spécial d'excursion pour les GENS DE COULEUR partira de la gare du chemin de fer "Louisville et Nashville," à 7 heures 10 minutes, tous les LUNDIS, allant jusqu'à Ocean Springs et s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires et revenant en ville à une heure raisonnable de la soirée.

Trajet, aller et retour, un dollar.

Billets à vendre, tous les lundis matins, à la gare, rue du Canal.

J. T. HARAHAN, Surintendant.

10juil—

GODCHAUX.

VETEMENTS

—ET—

ARTICLES de TOILETTE

Pour hommes, jeunes gens et enfants.

Un magnifique assortiment de VÊTEMENTS POUR TRAVAIL, genres élégants et uniques, coupes parfaites. Assortiment complet de Vestes de coutil blanc et de Marseille, paletots de bureau et pantalons de travail.

Nos vêtements d'été les plus récents.

"Les serges de l'Inde et Diagonal." Les vêtements les plus frais qu'il y ait.

LEON GODCHAUX,

51 & 53 RUE DU CANAL.

8 juil—

WM. E. MURPHY, AVOCAT,

A L'ENCOIGNURE DES RUES DOUANE ET ROYALE.

Consultations de 9 à 3 heures, en français et en anglais.

8avril—

Perdu

LE 13 juillet 1881, un BON A PRIME de vingt piastres. Le numéro du bon est 43,507; le numéro de la série sera donné plus tard. Le paiement en a été arrêté à la ville. La personne qui l'aura trouvé est priée de le rapporter au bureau des Ingénieurs d'Etat. S'adresser à M. Chas. de Lesseu.

14juil—2f

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau: un spécifique pour l'Hystérie, le Vertige, les Convulsions, les Migraines nerveuses, Affaiblissements des facultés intellectuelles, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impotence, Emissions involontaires, Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, Abus de soi-même, Excès qui amènent à la misère, à la débilité et à la mort. Une boîte guérira tout cas récent. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoi transmis par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. Nous garantissons la cure de tout cas par l'usage de six boîtes. A chaque personne nous transmettant une commande pour six boîtes, faisant accompagner cette commande de la somme de cinq piastres, nous enverrons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne résulte pas en la cure promise. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et au détail, 139 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres transmis par la malle seront promptement exécutés.

5avril 1an—Dim.Mar.Jeu

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No 10 RUE CARONDELET

DIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant :

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1881 :

Sur risques d'incendie	$71,839 45	
Sur risques de rivières	9,286 05	
Sur risques maritimes	8,525 59	
		$89,651 09
A ajouter, primes non échues 1880		18,455 86
Primes brutes reçues		$108,106 95
Moins primes non échues	$17,778 44	
Moins primes rendues et annulations	2,597 33	20,375 77
Primes nettes		$87,731 18

Pertes, etc., payées pendant la même Période :

Sur risques d'incendie	$24,673 14	
Sur risques de rivières	3,833 88	
Sur risques maritimes	2,118 47	
Réassurance	2,961 59	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	325 94	
Taxes	2,062 10	
Escompte	12,394 38	
Bureau des Réassureurs	1,784 62	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	3,994 55	
		$55 349 62
Profits nets		$32,381 56
Réserve pour pertes non acquittées	$1,728 40	
5 pour cent, dividende payé en janvier 1881	5,000 00	
5 pour cent, dividende dû maintenant	5,000 00	
Surplus	20,653 16	
	$32,381 56	

La Compagnie possède l'actif suivant :

Comptant	$30,261 82
Primes en voie de perception	11,772 85
Actions de banques et autres	51,854 91
Propriétés foncières	32,254 31
Billets garantis par nantissements	7,796 68
Billets garantis par hypothèques	11,356 91
Billets à recevoir à courtes échéances	5,866 85
Meubles de bureau	1,175 43
Actif total	$152,040 76

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermenté et signé par-devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de juillet 1881.

JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1881.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital de la Compagnie et un dividende additionnel de cinq pour cent, à tous les assureurs sur leurs primes de participation, en outre de l'escompte de quinze pour cent, déjà reçu par les assureurs sur leurs primes brutes, payable à partir du 1er août 1881.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs—

JNO WILSON,	M. MELLINGER,
E. PRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
R. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. O. FINLAY,	A. HABER,
THEO. L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
P. SANCHO,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	M. MANN,
P. E. SARRAZIN,	A. X. QUES,
	E. SHIBL.

14 juillet—

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DU— CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.,)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée en 1849—Réorganisée en 1880.

CAPITAL EN ARGENT.. $400,000

Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN .... Président.
S. B. NEWMAN .... Vice-Président.
CHAS. E. ROCS .... Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy
Thomas A. Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay
S. Hernsheim,	AH. Moulton,
Geo. W. Santell,	Wm. B. Conger,
P. R. Mortimer,	John M. Parker,
Reuben G. Bush	George Martin,
Edward Nalle,	Harry L. Fisk,
W. W. Swain,	J. J. Reiss,
W. H. Howard,	Lucien Dolsy,
U. Marinoni,	Louis Prados,
Charles H. Dolson,	Charles Newman,
B. F. Grigsby,	S. O. Conlon,
Wm. A. Phelps.	John Calder,
Ferd. Marks,	Wm. E. Lyman.
R. H. Adams,	

10juillet—1an VâC

FRANTZ — W. E. OPITZ.

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie,

Montres, bijouterie.

65 rue Royale, Entre Iberville et Conti Nlle-Orléans,

BIJOUTERIE ET MONTURE DE DIAMANTS.

DIAMANTS.

N.B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.

Vapet—30 1an M-V

M. AUGUSTE TETE devient, dès ce jour, associé de ma maison de commerce. La raison sociale sera LANAUX & TETE.

PIERRE LANAUX.

3 juil—14f

Avis.

LES prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand) de tous genres. S'adresser à

CASH. Lock Box 2600N. O. P

12 fév—1P

HENRY N. SIEBRECHT.

49.....RUE ROYALE.....49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ELEGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODERES.

21 avril—6m

A Vendre.

UNE machine à vapeur Payne, montée sur roues, force de 8 chevaux, en parfait ordre. Un trasher Farquart No 2, presque neuf. S'adresser à M. JOSEPH GARNIER, Welcome P. O., St. James Parish.

13 juil—1m

A louer.

LE MAGASIN No 48 rue de Chartres, entre Douane et Bienville. Les étagères, comptoirs et installations de gaz seront loués avec le magasin. Possession donnée le 1er août. S'adresser à A. PEPIN & BRO, 158 rue du Canal.

10 juil—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 JUILLET—CLASSE No 164

Tirage de 4 heures P. M

73 22 8 75 15 40 41 47 32 10 61 27

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature ce 14 juillet 1881—4 heures P. M

ADAM GIFFEN
LOUIS H. FILS
Commissaires.

Les noms de nos tirages quotidiens, sont donnés dans ce journal chaque jour.

Correspondance.

Ci-dessous nous publions quelques lettres qui intéresseront vivement les dames, car il s'agit de nouveautés.

Paris, 6 juin 1881.

A monsieur Arthur Durieu,
A la Nouvelle-Orléans.

Cher monsieur,

Votre lettre en date du 27 mai nous est parvenue, et sans perdre de temps, nous en avons suivi les instructions. Après plusieurs jours de pourparlers avec la maison Derbeis, il nous a été possible de compléter, à votre prix, le jeu de formes pour boîtes de dames; seulement, comme il fallait faire à neuf toute votre commande il nous a été impossible d'expédier à la date précise démontrée lettre et on n'été que vers le premier juillet que votre commande quittera le Havre. Nous vous ferons remarquer que nous avons présentes nos précautions pour que les formes soient parfaites, sous tous les rapports, et il n'y a pas de doute que vous serez en mesure d'offrir la botte la plus élégante qui se soit encore vue en Amérique : notre genre de formes est en grande vogue dans toute l'Europe et il n'y a pas de doute qu'il en sera de même dans votre pays. En pendant recevoir bientôt de vos nouvelles, nous vous saluons respectueusement,

MIRTEL FRERES.

Vienne, 1er juin 1881.

Monsieur Arthur Durieu,
Nouvelle-Orléans,

Monsieur,

Nous nous plaisons à répondre à votre lettre en date du 12 mai 1881, et c'est avec plaisir que nous vous apprenons que nos formes n'ont jamais été exploitées en Amérique et nous vous remercions d'avoir pensé à nous en nous envoyant votre commande, qui recevra toute notre attention. C'est, croyons nous, une heureuse idée que vous avez d'introduire l'article Viennois sur votre marché, surtout pour une maison en vogue comme la vôtre. Voici ce que nous avons choisi et que nous expédierons vers la fin de juin :

Un jeu de formes, escarpins (copie Andalousie) pour être monté avec garnitures; ce genre est très large du bout. Un jeu formes haute arrondie, entièrement nouveau. Ce genre se porte avec une petite bouffette en peau. Trois jeux de formes assorties pour escarpins vernis et en couleur, deux jeux de formes dit : Chiffonnette. C'est le dernier article qui vient de paraître. Nous vous expédions aussi 100 patrons genres entièrement nouveaux, ainsi qu'un grand nombre de gravures de genres nouveaux, dont nous n'avons pas encore les formes. Avec l'espoir que notre expédition vous parviendra en bon ordre, et quelle vous donnera entière satisfaction, nous vous saluons en vous priant d'accepter nos salutations empressées.

NOSTLINGER ET COMPAGNIE.

Paris, 3 juin 1881.

Cher monsieur Durieu,

C'est avec plaisir que nous accusons réception de votre très honorée du 18 mai et croyez que je suis flatté au plus haut degré du succès dont vous me parlez quoiqu'il vous revient en grande partie je n'en suis pas moins heureux d'en prendre ma part. Le nouveau jeu de formes pour bottine plus larges est en route et arrivera à New York vers le premier juillet. Par la même occasion je vous fais parvenir le patron de ma nouvelle forme dite "Cambrure aiguille," et vous croyez pouvoir introduire cette nouvelle je me ferai un plaisir de vous en compléter un jeu immédiatement.

Tout à vous,

ALBERT FAUCHE.

H. BILLARD,

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

59 RUE DE CHARTRES,

Coin Bienville. Nlle-Orléans.

Raspail—Manuel Annuaire de la Santé $0 50
Corlieu—Aide mémoire de Médecine et de chirurgie $2 75
Jeannel—Formulaire officinal et magistral international $2 50
Bouvant Officine, (dernière édition.) $9 50
Bouchardat — Annuaire de Thérapeutique $1 00
Formulaire magistral $2 00
Cazeaux—Traité des Accouchements $8 00

Littérature.

Théophile Gautier—Oeuvres par volumes $1 25
Gve Flaubert—Oeuvres par volumes $1 25
Henri Gréville $1 25
Jules Verne—La maison à vapeur, un beau volume illustré $3 75
Les voyageurs du XVIII siècle, un beau volume illustré $3 00
Les voyageurs du XIX siècle, un beau volume illustré $3 00

Bibliothèque du cultivateur et du Jardinier.

Elevage des animaux, etc., etc., à 50 c. le volume

Bourgeois d'Orir—Guide pratique de la culture de la canne à sucre $3 00

LE DESSIN POUR TOUS,

Méthode Cassagne,

Etudes d'Ornements Paysage, Marine, Fleurs, Figure, Genre, Animaux.

BIBLIOTHEQUE AMUSANTE, CALEMBOURS, CHANSONS, à 25 c. le volume.

Manuels Roréet, Collection complète à $1 25 le volume.

26 juin—

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés —EN—

NATTES

DE CHINE.

A. Brousseau's Son.

17.....RUE DE CHARTRES.....17

TAPIS

Le plus grand stock au Sud.

Prix qui conviendront à tout le monde.

26juin—

ALBERT VOORHIES, AVOCAT,

A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Carondelet (rue-de-chemin).

SALON DE BARBE DE JULES MAILLEVIN,

36 rue St. Charles, en face l'hôtel St-Charles

Réduction de Prix:

Coupe de cheveux 25 cts; Shampooing 25 cts. Brossage de tête à la machine.

JULES MAILLEVIN, Propriétaire.

28 avr—3mtiSj

Avis.

EPIZOOTIE CHARBONNEUSE pour prévenir le charbon. S'adresser au Dr J MORICE, médecin-vétérinaire diplômé français 215 Canal, coin Remparts.

3juil—1 mois.

Culture de la soie.

LES habitants de la Louisiane qui désireraient se mettre en rapport avec une personne parfaitement au courant de la culture du murier et de l'éducation des vers à soie, peuvent s'adresser au Bureau de l'ABEILLE.

7juil—10f

Avis.

ON demande le concours des amateurs de chant pour organiser des chœurs à l'occasion de la fête du 14 juillet à West End.

S'adresser à M. J. CORRIVEAU, 63, rue Royale.

20 juin—

Changement de local.

J'AI l'honneur d'annoncer à ma nombreuse clientèle que j'ai transféré mon magasin de Porcelaines, Faïences, Verrerie et articles de ménage, au coin des rues Royale et St-Pierre.

19 juin—1m. ANT. CASTEL.

HUILE D'ASSURANCE.

LA MARQUE DE COMMERCE

PROTÉGÉE PAR UN DÉCRET —DE LA—

Cour Suprême.

Une des dernières causes sur lesquelles la Cour Suprême s'est prononcée avant de s'ajourner, a été celle de la Compagnie dite : Insurance Oil Tank Company vs. John H. Scott. La Compagnie a enjoint M Scott de se servir de sa marque de commerce "Huile d'Assurance." L'opinion unanime de la Cour, énoncée par M. le Juge Fenner était en faveur de la demanderesse, la Compagnie Oil Tank Insurance.

Nous reproduisons ci-après quelques passages de la savante décision qui ont trait à l'origine du nom et à la fabrication de l'Huile d'Assurance, à sa sûreté absolue, à son importance aux yeux du public et à son titre à la protection de la marque de commerce contre tout empiètement.

"Les témoignages prouvent qu'antérieurement à 1873, la plus grande partie des huiles d'éclairage provenant du pétrole, alors sur le marché, étaient peu à l'épreuve du feu, et conséquemment inflammables, et aussi produisaient des vapeurs qui, avec certaines combinaisons de l'air atmosphérique se manifestant, devenaient explosibles et fréquemment occasionnaient la perte de vies humaines et de propriété. D'autres huiles, alors en usage, non inflammables ni explosibles, étaient défectueuses pour l'éclairage et ne possédaient pas les autres qualités requises pour les rendre propres à l'usage domestique dans des lampes ordinaires.

On demandait alors publiquement et urgemment une huile d'éclairage de ce genre qui réunît à une sûreté parfaite les autres qualités nécessaires pour l'usage des familles.

Afin de répondre à cette demande, la demanderesse a entamé des négociations avec certains raffineurs d'huile à Cleveland, Ohio, pour la production d'une huile d'éclairage ayant ces mêmes qualités désirées quant à la couleur, gravité spécifique, le degré d'ignition et l'épreuve du feu.

La demanderesse réussit, en 1873, à se procurer une huile, fabriquée pour elle et sous ses ordres, huile réunissant les qualités voulues; la quelle, après examen, gagna la faveur publique et la recommandation du Bureau de Santé de ce Etat et des compagnies d'Assurance de la Nouvelle Orléans et d'autres villes.

A cette huile, la demanderesse donna le nom de: "Huile d'Assurance", et adopta ce nom comme sa "marque de commerce" sous laquelle elle vendit cette huile particulière, pour la distinguer non-seulement des autres huiles différentes, mais aussi de toutes les huiles venues d'autres qualités."

"En vertu de la qualité de l'huile et avec l'aide d'agences actives et d'annonces coûteuses, la demanderesse parvint à se créer un vaste commerce en cet Etat et en les Etats voisins, commerce profitable pour elle et avantageux pour le public—les témoignages établissant qu'il n'est jamais résulté d'accident de l'usage de cette huile "d'Assurance."

Le défendeur rival marchand d'huiles en cette ville, après que l'huile de la demanderesse eût acquis sa réputation, commença de préparer et de vendre une huile, comme l'Huile d'Assurance et fit faire une plaque en métal le Trad Marque de celle dont se servait la demanderesse et avec laquelle il estampillait les canistres renfermant son huile et les vendait sur le marché.

La demanderesse a institué le procès actuel pour prévenir, par injonction, l'usurpation de sa marque de commerce, et pour obtenir des dommages."

Comme conclusion, nous considérons que l'intérêt du public, qui est un motif important pour protéger les marques de commerce, est particulièrement compromis dans une affaire comme celle-ci. Si, comme le démontre les témoignages, la demanderesse a dirigé ses affaires de telle sorte, qu'elle a inspiré au public la confiance que l'Huile d'Assurance, fabriquée pour elle et vendue sous cette marque de commerce, est non seulement utile et convenable, mais aussi absolument sûre pour l'éclairage, et ainsi s'est créé un commerce important basé sur cette confiance, nous croyons que la demanderesse et le public ont droit à une protection de leurs relations mutuelles de confiance d'une part, et de leur patronage de l'autre.

Il se peut, comme le prétend le défendeur, que l'huile vendue par lui sous la marque de commerce de la demanderesse, soit égale, sous tous les rapports, à celle de la demanderesse. Mais si le défendeur peut se servir de cette marque de commerce, d'autres marchands moins consciencieux peuvent s'en servir pour des huiles inférieures et dangereuses; et le public en cela perdrait cette sécurité dont il est certain en achetant l'huile ainsi marquée et le commerce de la demanderesse serait détruit.

Le défendeur ne peut, en justice ou en droit, travailler à l'aide de la réputation, de la sagacité commerciale ou de l'entreprise de la demanderesse qui sont représentées et trouvent leur force dans sa marque de commerce.

Nous ne trouvons pas dans les témoignages de preuve suffisante pour baser une estimation de dommages.

Il est donc ordonné, adjugé et décrété que le jugement duquel il a été fait appel soit renversé, et il est maintenant adjugé et décrété que l'injonction primitivement lancée soit rétablie et rendue perpétuelle; et que la demande de dommages de la demanderesse soit repoussée comme en un cas de non-procès. Le défendeur et pétitionnaire de l'appel devra payer les frais dans les deux Cours."

Le droit exclusif de la Compagnie Insurance Oil Tank à sa marque de commerce "Huile d'Assurance," est ainsi pleinement soutenu par la plus haute autorité judiciaire, et tous les marchands de bonne foi et responsables qui désirent acheter et vendre la véritable Huile d'Assurance doivent conclure des arrangements avec la Compagnie ou ses agents pour des approvisionnements réguliers.

Le prix a été réduit de telle façon que l'Huile d'Assurance est maintenant à la portée de tous les consommateurs. Les parents qui tiennent à la vie de leurs enfants et à la sécurité de leurs demeures, ne doivent risquer aucune autre huile dans leurs lampes de famille.

Tout grocer ou marchand au Sud et dans l'Ouest, qui vend la véritable Huile d'Assurance peut montrer à ses clients la

MARQUE DE COMMERCE HUILE D'ASSURANCE I. O. T. Co.

et les signes et factures prouvant que l'Huile vient du magasin de la

Insurance Oil Tank Company

95 et 97 RUE GRAVIER,

Nlle-Orléans, Lne.,

ou à l'Agence générale de l'Ouest,

C. W. ROBINSON,

41 West Second Street,

13 juin—1m Cincinnati, Ohio.